



par Jean Faniel, CRISP

# Devant, derrière ou à côté du communautaire : le clivage socio-économique

Plus de 500 jours après les élections fédérales de juin 2010, un nouveau gouvernement vient d'être formé. Schématiquement, sa formation est passée d'abord par la recherche, longue et sinueuse, d'un accord sur une nouvelle réforme de l'Etat belge visant à satisfaire les demandes des partis flamands. Ensuite est venue la négociation du programme socio-économique de la nouvelle coalition. Cependant, même s'ils ne se superposent pas complètement, enjeux communautaires et socio-économiques ne sont pas étrangers les uns aux autres...

**E**n termes de répartition des richesses ou, *a contrario*, de la pauvreté, la frontière linguistique reflète effectivement des différences notables. Pour un rendement de l'impôt des personnes physiques par habitant à l'indice 100 en Belgique, un habitant de Flandre se situait en 2009 à 109,8, un Wallon à 87,0 et un Bruxellois à 85,3. Inversement, le taux de chômage national était la même année de 10,9 % mais il s'élevait à 6,7 % seulement en Flandre, à 16,1 % en Wallonie et à 19,6 % en Région bruxelloise. La proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté était de 15 % en Belgique, mais de 10 % « seulement » en Flandre, de 18 % en Wallonie et de 25 % à Bruxelles. Politiquement, la frontière linguistique est également une ligne de démarcation forte. Lors des élections fédérales du 13 juin 2010, les listes généralement considérées à gauche (PS, SP.A, Ecolo, Groen !,

prises de position répétées de plusieurs partis politiques, y compris au-delà du Vlaams Belang ou de la N-VA, stigmatisant le laxisme des Wallons à l'égard des chômeurs ou les transferts financiers entre les Régions, ont façonné la vision d'une partie importante de la population flamande et ont mis une pression croissante sur les partis francophones pour qu'ils acceptent une nouvelle réforme de l'Etat.

Parmi les mesures les plus importantes de l'accord institutionnel présenté le 11 octobre 2011 par le PS, le CD&V, le MR, le SP.A, l'Open VLD, le CDH, Ecolo et Groen !, certaines sont symboliquement fortes et éminemment liées aux questions linguistiques, comme celles relatives à Bruxelles-Hal-Vilvorde ou aux communes à facilités de la périphérie bruxelloise. D'autres, tout en reflétant des positionnements communautaires divergents, ont aussi des implications socio-économiques majeures. L'imbrication de ces deux clivages traduit l'existence des différences régionales objectives et subjectives évoquées plus haut. Quelques exemples suffisent à l'illustrer.

**« Nous les Flamands, nous ne sommes pas arrogants. Nous sommes riches, c'est différent ! »** (Bert Kruisnans, humoriste)

PTB/PVDA, Front des gauches, MS, LSP, CAP) ont remporté 34,1 % des suffrages. Alors que les électeurs wallons ont voté à 52,7 % pour une de celles-ci, ceux de Bruxelles étaient 45,5 % et ceux de Flandre 23,7 % (1).

Bien entendu, des différences intrarégionales importantes existent aussi. Le revenu net imposable par habitant de Chaumont-Gistoux est comparable à celui de Coxyde, et bien éloigné de celui de Tubize ou de Dixmude. De même, cet indicateur est semblable pour les arrondissements de Hasselt et de Waremmes.

Néanmoins, les habitants de Chaumont-Gistoux, de Tubize ou de Waremmes vivent dans un environnement politique, médiatique et culturel différent de ceux de Flandre. Or ces deux espaces apparaissent de plus en plus distincts à bien des égards. Sur les différences objectives pointées ci-dessus se greffent des perceptions et des réactions divergeant par bien des aspects.

## Revendications « communautaires » et volonté de réforme

Actif depuis les années 1830, le mouvement flamand a réclamé une reconnaissance puis une autonomie culturelle, linguistique et institutionnelle pour la Flandre. Très tôt, il s'est également doté d'objectifs économiques précis afin de développer et d'industrialiser cette région (2).

Plus récemment, les volontés flamandes de réformer les structures institutionnelles du pays sont apparues plus dures, visant à protéger une certaine identité nationale ou communautaire et la prospérité d'une région devenue l'une des plus riches d'Europe. Les

flamands réclament la régionalisation de la politique de l'emploi, jusqu'ici partagée entre les Régions et l'Autorité fédérale. Cette revendication découle de la différence de situation entre les « marchés » du travail de chacune des trois Régions : les entreprises flamandes se plaignent de la pénurie de main-d'œuvre et de la difficulté de maintenir les travailleurs âgés à l'emploi, tandis que le chômage, en particulier des jeunes, focalise l'attention des deux autres Régions. On peut cependant se demander si les partis de gauche, en particulier flamands, ont réellement intérêt à ce qu'aboutisse une telle régionalisation. Le système actuel de concertation sociale permet déjà d'introduire une certaine souplesse subnationale (4) et les salariés bénéficient d'un rapport de forces politiquement moins favorable en Flandre qu'au niveau national. En outre, la réforme à venir permettra aux Régions de sanctionner elles-mêmes leurs chômeurs. Est-ce un progrès pour les sans-emploi eux-mêmes ? Il n'est pas certain que cela mettra un terme aux accusations de laxisme dont les francophones font l'objet.

Les partis flamands autour de la table, poussés dans le dos par la N-VA, ont obtenu la révision de la loi spéciale de financement qui règle les compétences fiscales des entités fédérées et la répartition des moyens budgétaires entre l'Autorité fédérale et ces dernières. Sous couvert de meilleure allocation des ressources et de responsabilisation des Communautés et des Régions, la réforme creusera certaines inégalités entre celles-ci. Le budget transféré aux Régions pour exercer les compétences liées à l'emploi n'équivaudra qu'à 90 % de son montant actuel. Ensuite, il sera réparti en prenant en compte le rendement de l'impôt des personnes physiques dans chaque Région. Ce sont donc, paradoxalement, les Régions souffrant

# LA NOUVELLE DEVISE DE LA BELGIQUE



du plus fort taux de chômage qui, à terme, recevront le moins de moyens pour mener leur politique de l'emploi.

On peut également s'interroger sur les conséquences socio-économiques de la défédéralisation des allocations familiales. Des partis flamands réclamaient un « gros poisson » à l'occasion de cette réforme. En attribuant cette compétence aux Communautés et, pour Bruxelles, à la Commission communautaire commune, on scinde un pan non négligeable de la sécurité sociale, dont les partis francophones ont toujours voulu préserver le caractère fédéral. En outre, on peut penser que les entités les moins prospères auront du mal à maintenir les suppléments sociaux actuellement attachés aux allocations familiales versées pour des enfants handicapés ou à ceux dont un parent est chômeur de longue durée.

Ces différents exemples font craindre que, plutôt que de permettre une meilleure gestion décentralisée des compétences, de telles réformes minent surtout la solidarité entre les entités fédérées et entre celles-ci et l'Autorité fédérale. Elles ouvrent également la voie à une défédéralisation plus poussée de la sécurité sociale, et risquent de renforcer la concurrence entre entités, notamment à travers la politique fiscale menée à l'avenir par chacune.

## Revendications et réformes « socio-économiques »

Après la négociation institutionnelle se sont engagés les débats sur le programme de gouvernement proprement dit, focalisés en particulier sur les discussions budgétaires. Mais ces négociations socio-économiques se sont parfois doublées d'enjeux communautaires.

Bien sûr, le clivage gauche-droite est apparu de manière prépondérante. Ainsi, socialistes et libéraux ont montré que, comme par le passé, leurs méthodes pour équilibrer un budget sont opposées dans leur fondement même. Tandis que les libéraux veulent réduire les dépenses publiques afin de limiter ou de réduire ce qu'ils nomment la « pression fiscale », les socialistes mettent davantage l'accent sur l'accroissement des recettes pour maintenir les investissements et les services de l'Etat. La fiscalité est utilisée de manière opposée pour assurer la liberté d'entreprendre des citoyens ou pour atténuer quelque peu les inégalités entre ceux-ci.

D'autres clivages sont apparus. Cette négociation s'est opérée entre six partis, les formations écologistes ayant été remerciées après la conclusion de l'accord institutionnel. Dès après la lecture de la déclaration gouvernementale au Parlement fédéral le 7 décembre

2011, les élus verts ne se sont pas privés de dénoncer, entre autres lacunes, la quasi-absence ou la suppression de mesures favorisant les économies d'énergie, l'isolation des logements ou le développement des secteurs et des emplois liés au développement des énergies renouvelables et de la croissance soutenable.

Des tensions sont également apparues entre les négociateurs fédéraux et ceux des entités fédérées. Dans le cadre de l'assainissement budgétaire imposé à la Belgique, le gouvernement flamand ne souhaitait pas être privé de l'utilisation de ses marges, tandis que, à l'inverse, Bruxellois et Wallons ne voyaient pas comment faire des efforts plus importants dans leurs propres plans d'économies. Cette polémique a en outre mis en évidence la difficulté des partis représentés à tous les niveaux de pouvoir à négocier avec des formations absentes des principales entités fédérées (en l'occurrence, les libéraux, qui ne sont membres ni du gouvernement flamand, ni du gouvernement wallon, ni de celui de la Communauté française) ou des négociations fédérales (en particulier la N-VA, dont un représentant gère le budget du gouvernement flamand).

Enfin, certaines des mesures prévues par le nouveau gouvernement ont déclenché des commentaires différents de part et d'autre de la frontière linguistique et devraient porter des effets également dissemblables. La N-VA a fustigé les mesures touchant les revenus supérieurs, évoquant des attaques contre les classes moyennes flamandes. Ecolo a davantage critiqué les mesures prises à l'encontre des demandeurs d'emploi et, plus largement, le caractère à ses yeux injuste de l'accord budgétaire. Dans une Flandre majoritairement à droite et attachée à sa prospérité, et dans un espace francophone nettement plus marqué à gauche et touché par le chômage, il n'est guère étonnant que ces deux critiques principales soient aussi divergentes. Ni que le message porté par Groen !, semblable à celui d'Ecolo, trouve aussi peu d'écho au nord du pays.

Devant, derrière ou à côté des enjeux communautaires, le clivage socio-économique est donc bien prégnant. Et vice-versa. ■

(1) Pauvreté et vote de gauche sont parfois associés, de même que prospérité et vote de droite. Un simple retour en arrière invite à plus de nuance. La Wallonie a en effet toujours plus penché à gauche que la Flandre, y compris lorsque le PIB de la première était largement supérieur à celui de la seconde ou que, comme en 1946, 82,6 % des chômeurs résidaient en Flandre.

(2) « L'économie et le mouvement flamand », D. Luyten, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2076, 2010.

(3) « Les résolutions du Parlement flamand pour une réforme de l'Etat », G. Pagano, *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 1670-1671, 2000.

(4) « La dimension territoriale des négociations salariales », R. Plasman, M. Rusinek, I. Tojerow, dans *Dynamiques de la concertation sociale*, E. Arcq et al. (dir.), Bruxelles, CRISP, 2010.